

Bulletin d'information

8 avril 2020

SYNTHÈSE

BTS - REPORT DES EXAMENS OU ANNULATION ?

Le principe général qui prévaut, à ce jour, est celui détaillé par les sites du Ministère de l'Éducation Nationale et du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche annonces du Ministre de l'Éducation Nationale : *Après une large consultation des partenaires sociaux et des fédérations de parents d'élèves, le ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse et la ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation ont décidé d'aménager ces examens nationaux en prenant en compte plusieurs objectifs :*

- ▶ *Ne léser aucun candidat en assurant l'égalité de traitement entre des candidats qui auront subi des périodes de confinement et des modalités de continuité pédagogique variables ;*
- ▶ *Garantir le niveau d'exigence de l'examen ;*
- ▶ *Assurer la protection des personnels et des étudiants.*

Deux cas de figure différents sont pris en compte.

▶ En premier lieu, pour chaque étudiant de BTS en mesure de présenter un livret scolaire ou de formation, le diplôme national du BTS sera attribué sur le fondement du contrôle en cours de formation déjà effectué et du livret scolaire (moyenne des notes obtenues durant l'année scolaire 2019-2020, à l'exception des notes attribuées pendant le confinement dans les disciplines concernées).

C'est le cas de nos apprenants en présentiel et à distance.

Un jury d'examen des livrets arrêtera les notes définitives. Ce jury étudiera les livrets scolaires pour, le cas échéant, valoriser un engagement, les progrès des élèves, garantir l'équité entre les candidats, et vérifier l'assiduité des candidats jusqu'à la fin de l'année scolaire **(et notamment durant le confinement)**.

Sur décision du jury d'examen, les candidats non admis après étude du livret scolaire pourront être autorisés à passer le BTS à la session de septembre.

▶ En second lieu, pour les candidats au BTS dont les modalités de scolarisation ne se traduisent pas par la délivrance d'un livret scolaire ou de formation, la session est reportée au mois de septembre. Les candidats passeront les épreuves auxquelles ils étaient normalement inscrits pour la session de juin et les sujets d'examen initialement prévus pourront être utilement mobilisés sans difficulté.

CAP - REPORT DES EXAMENS ?

C'est l'option d'une épreuve reportée en septembre qui apparaît avoir été retenue, d'après les informations disponibles sur le site de l'Éducation Nationale.

[www.adonis.education/
covid19](http://www.adonis.education/covid19)



Standard général
0562 200 804



Votre Espace
Interactif (EI)



**À intervalle régulier, le
groupe ADONIS ÉDUCATION
vous informe sur la base des
textes officiels et/ou des
communiqués de presse**

**Bulletin mis à jour au fur
et à mesure des parutions
officielles.**

Sources officielles :

<https://www.education.gouv.fr/adaptation-des-modalites-de-passage-des-examens-nationaux-de-bts-et-dcg-session-2020-303396>

<https://www.education.gouv.fr/bac-brevet-2020-les-reponses-vos-questions-303348>

Sources presse :

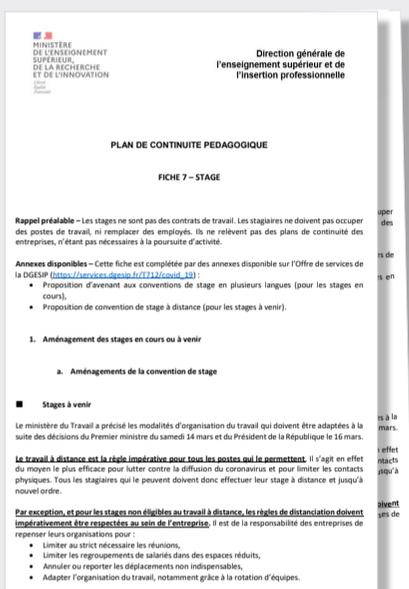
<https://www.studyrama.com/actualite/actus-coronavirus-quelles-consequences-pour-mes-etudes/bac-e3c-brevet-bts-les-nouvelles-modalites-d-examen-106809> sus nisi pulvinar.



Toutes les informations sur
www.adonis.education/covid19

Plus d'infos...

STAGES OBLIGATOIRES



Fiche n°7 issue du plan de continuité pédagogique mis à jour le 1er avril 2020.

https://services.dgesip.fr/fichiers/Fiche_7_-_Stage_v010420.pdf



“Au vu de la situation exceptionnelle, des stages en cours ou à venir à brève échéance peuvent devoir être reportés, y compris au-delà du 1er septembre 2020. Cette possibilité peut nécessiter que l'établissement modifie son calendrier universitaire et permette un report de l'échéance de l'année universitaire en cours (au 30 novembre 2020 par exemple). Cette modification peut bénéficier des mesures exceptionnellement prises dans le cadre de la crise sanitaire (article 3 de l'ordonnance n° 2020-347 du 27 mars 2020).”

Plusieurs scénarios sont envisagés. Votre stage peut être annulé ou reporté sans affecter votre année.

ADONIS ÉDUCATION

Regroupe les établissements d'enseignement supérieurs privés tels que ADONIS, ROSE CARMIN, IESCA et AJYLE, situés en France, pour les enseignements en présentiel et à distance. Plus d'infos sur www.adonis.education



MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Ensemble des fiches “Plan de continuité pédagogique” (mise à jour le 01-04-20) Le ministère a élaboré des fiches dans le cadre du plan de continuité pédagogique afin d'accompagner au mieux les établissements dans leurs démarches.

https://services.dgesip.fr/T712/covid_19



BAC 2020 | DE L'EXAMEN AU CONTRÔLE CONTINU

Article du 01/04/2020 par Dominique Josse. Suite à de multiples rencontres entre partenaires sociaux, fédérations de parents d'élèves et autres instances scolaires, le ministère de l'Éducation nationale et de la jeunesse a communiqué ce 3 avril les premières réponses pour les examens de fin d'année scolaire 2020. Nous décryptons pour vous les décisions

Voir article : adonis.education/covid19

